

2025\_19\_AC\_CEV\_FS\_Licence\_Chimie\_Portail\_Pasteur\_Licence\_Chimie\_Portail\_Pasteur\_Acces sante

# Arrêté de composition Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

### Le Président d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

#### **ARRETE**

### Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Chimie du PORTAIL PASTEUR et Licence chimie du PORTAIL PASTEUR accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

#### Président :

- Léopold KURZ, responsable du Portail

#### Membres:

- Bénédicte EALET, Vice-doyenne formation déléguée aux licences
- Renaud HARDRE, Représentant L1 en 2 ans
- Séverine QUEYROY, Représentante AMNS
- Jean-Michel BREZUN, Représentant L1 en 2 ans
- Sophie GACHET, Responsable AMNS
- Ludovic LELOUP, Responsable portail TE
- Bruno COULOMB, Responsable de site SAINT-CHARLES
- Christine ZOUITENI, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- Patrice CRETE, Responsable de site LUMINY et Représentant mention SV
- Gilles QUELEVER, Responsable de site LUMINY
- Murielle SCHMITT, Responsable site d'AIX
- Marie-Pierre VALIGNAT, Représentante AMNS

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

# Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

## Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

